

# CONTRIBUTION DU GROUPE BUSSY EN ACTION DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION RELATIVE A L'ECO QUARTIER DU SYCOMORE

Ce document présente la position du groupe municipal Bussy en Action ainsi que celle de l'association du même nom.

## REMARQUE PREALABLE

Nous considérons qu'avant d'envisager la réalisation d'un nouveau quartier sur le territoire communal, il serait indispensable :

1. De réaliser au préalable les équipements et services publics répondant aux besoins de la population actuelle et qui sont en retard à ce jour (3<sup>ème</sup> gymnase)
2. De prévoir à court terme les besoins en matière d'équipements scolaire afin de scolariser dans de bonnes conditions les enfants qui vont arriver, notamment en entrée de ville.
3. D'assainir la situation financière et de réduire l'endettement de la commune.

## SUR LE PROJET EN LUI-MEME

La création d'un quartier supplémentaire sur notre commune n'est pas utile à son équilibre et à son développement.

Notre ville ne doit pas subir la politique d'urbanisation massive développée en Ile de France et voulue par les pouvoirs publics et ce contre l'avis de sa population.

Si malgré tout ce projet voyait le jour, **neuf conditions** nous semblent indispensables :

1. **Une limitation à 3000 logements.** Ce quartier ne saurait se développer sans une véritable mixité sociale. Nous pensons qu'il faut limiter à 20% le nombre de logements sociaux. Ce quartier ne doit pas subir les conséquences désastreuses du non-respect de la loi SRU par la commune depuis des années, faisant courir ainsi le risque à ce quartier de devenir à terme un ghetto.
2. **La réalisation des équipements publics** indispensables à la vie quotidienne des familles qui habiteront ce quartier.
3. **Une anticipation de la réalisation des dits équipements** publics avant l'arrivée des habitants.
4. **Un plan de financement** de l'ensemble des équipements publics intégrant la participation financière de l'Etat et de l'aménageur public. La réalisation des équipements ne doit pas déséquilibrer davantage la situation financière précaire de la commune.
5. **L'acquisition des emprises foncières** par la commune aux conditions financières jusqu'alors pratiquées par l'aménageur public.
6. Le principe même de l'éco quartier signifie que ce dernier doit rechercher **un équilibre entre habitat, activités économiques, commerce et emploi** avec une forte qualité environnementale. Nous y sommes très attachés.

7. ***La qualité des transports publics devra être exemplaire.*** La liaison de ce quartier avec le reste de la commune mais aussi avec les grands centres économiques voisins devra être correctement pensée. Dans ce contexte, le quartier ne peut voir le jour que si une nouvelle gare RER y est réalisée et si le second échangeur sur l'autoroute A4 est aménagé. Acter ces deux aménagements et obtenir les financements, conditionne pour nous la réalisation de l'éco quartier.
8. ***Une réflexion préalable sur la stratégie énergétique*** pour le quartier devra être menée. Elle passe, selon nous, par un couplage entre solaire thermique et énergie bois permettant d'utiliser les ressources naturelles à disposition dans le cadre d'une filière courte. Cette politique devra s'imposer à tous les promoteurs et pas seulement aux bailleurs sociaux.
9. ***Un parti pris en matière d'urbanisme*** dans le prolongement de celui du reste de la commune, dans le cadre du strict respect de PLU actuel, notamment sur les hauteurs.

Fait à Bussy Saint Georges, le 5 décembre 2011

Pierre Lafaye  
Conseiller municipal